

## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 NOVEMBRE 2019

**Présents :** *M.T. Cialone, Président ;  
M. G. Philippin, Bourgmestre, M. W. Herben, Mme N. Dubois, M. P. Saive, Mme A-M Libon, M. C. Gauthy, Echevins ;  
MM. F. Gingoux, F. Dupont, C. Kersteens, Mme F. Samray-Collard, MM. JF. Bourlet, P. Gielen, R. Grosch, T. Coenen, A. Rassili, J. Peters, R. Courtois, Mme C. Bernardin-Bosard, MM.B. Beneux, R. Nafrak, Mmes Z. Istaz Slangen, C. Hauregard, S. Pickman, S. Davin et F. Demirci Conseillers ;  
M.Y. Parthoens, Conseiller communal, Président du CPAS;  
M. F-J Santos Rey, Secrétaire.*

**Excusés :** *MM. P. Lempereur et R. Quaranta, conseillers communaux.*

### SEANCE PUBLIQUE

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24/10/2019**

Le Conseil communal, à l'unanimité,

#### **DÉCIDE**

D'approuver le procès-verbal de la séance du 24/10/2019.

#### **2. Correspondance(s) et communication(s)**

Le Conseil communal,

**Prend connaissance** de la / des correspondance(s) et communication(s) suivante(s) :

- La modification budgétaire numéro 4, qui a été approuvée par le Conseil communal le 30 septembre dernier, a été approuvée par la tutelle.
- Ecetia invite l'ensemble des Conseillers communaux à participer à une des séances d'information sur le projet de plan stratégique à trois ans qui se tiendront le 27 novembre à 19h30 au CPAS de Herve, le 30 novembre 2019 à 9h à l'hôtel Van der Valk Congrès et le 5 décembre 2019 à 17h30 à l'administration communale de Fexhe-le-Haut-Clocher.
- La SOWAER organise une réunion d'information du public dans le cadre de l'étude des incidences sur l'environnement relative au projet d'allongement de la piste de contingence de l'aéroport le mardi 17 décembre à 19h à Grâce Hollogne.

Voir annexe 1.

#### **3. Coordination générale / Rapport annuel portant sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS / Adoption.**

Le Conseil communal, à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel portant sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS ainsi que sur les économies d'échelle et les suppressions des doubles emplois du CPAS et de la Commune.

Voir annexe 2.

#### **4. Coordination générale / Fabrique d'Eglise Saint Jean-Baptiste/ Modification budgétaire 2019.**

Le Conseil communal, à l'unanimité,

#### **DÉCIDE**

D'approuver la modification budgétaire, pour l'exercice 2019, arrêté par le Conseil de fabrique d'Église de la paroisse Saint Jean-Baptiste, en sa séance du 8 octobre 2019, approuvé par l'Évêché le 15 octobre 2019, portant les montants du budget fabricien à :

- en recette la somme de : 37.626,20 €
- en dépense la somme de : 37.626,20 €.

Il n'y a pas de contribution communale.

Voir annexe 3.

#### **5. CPAS / Modification budgétaire n° 2 du service ordinaire du budget 2019 / Approbation.**

M. Courtois demande si les prévisions négatives ont pu être calculées.

M. Parthoens répond que la modification budgétaire tient compte de la hausse et qu'une augmentation de 100.000 € a été prévue dans le budget 2020 qui sera prochainement arrêté. Après quoi, le Conseil communal, à l'unanimité,

**APPROUVE**

La modification n° 2 du service ordinaire du budget du C.P.A.S., pour l'exercice 2019 arrêtées par le Conseil de l'Action Sociale en date du 29 octobre 2019.

Voir annexe 4.

**6. CHR / Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2019 / Approbation des propositions inscrites à l'ordre du jour.**

Le Conseil communal, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'approuver** les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du CHR qui se tiendra le 20 décembre 2019.

**De charger** ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en la séance ayant procédé à la présente décision.

**De charger** le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Voir annexe 5.

**7. CILE / Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2019 / Approbation des propositions inscrites à l'ordre du jour.**

Le Conseil communal, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'approuver** les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la CILE qui se tiendra le 19 décembre 2019.

**De charger** ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en la séance ayant procédé à la présente décision.

**De charger** le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Voir annexe 6.

**8. IILE / Assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2019 / Approbation des propositions inscrites à l'ordre du jour.**

Le Conseil communal, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'approuver** les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de IILE qui se tiendra le 16 décembre 2019.

**De charger** ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en la séance ayant procédé à la présente décision.

**De charger** le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Voir annexe 7.

**9. IMIO / Assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2019 / Approbation des propositions inscrites à l'ordre du jour.**

Le Conseil communal, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'approuver** les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de IMIO qui se tiendra le 12 décembre 2019.

**De charger** ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en la séance ayant procédé à la présente décision.

**De charger** le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Voir annexe 8.

**10. INTRADEL/ Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2019 / Approbation des propositions inscrites à l'ordre du jour.**

Le Conseil communal, à l'unanimité,

## **DÉCIDE**

**D'approuver** les points repris à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de INTRADEL qui se tiendront le 19 décembre 2019.

**De charger** ses délégués à ces Assemblées de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en la séance ayant procédé à la présente décision.

**De charger** le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération. Voir annexe 9.

### **11. ISOSL / Assemblée générale ordinaire du 11 décembre 2019 / Approbation des propositions inscrites à l'ordre du jour.**

Le Conseil communal, à l'unanimité,

## **DÉCIDE**

**D'approuver** les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de ISOSL qui se tiendra le 11 décembre 2019.

**De charger** ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en la séance ayant procédé à la présente décision.

**De charger** le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Voir annexe 10.

### **12. NEOMANSIO/ Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2019/ Approbation des propositions inscrites à l'ordre du jour.**

Le Conseil communal, à l'unanimité,

## **DÉCIDE**

**D'approuver** les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de NEOMANSIO qui se tiendra le 19 décembre 2019.

**De charger** ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en la séance ayant procédé à la présente décision.

**De charger** le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Voir annexe 11.

### **13. ECETIA FINANCES/ Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2019 / Approbation des propositions inscrites à l'ordre du jour.**

Le Conseil communal, à l'unanimité,

## **DÉCIDE**

**D'approuver** les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de ECETIA FINANCES qui se tiendra le 17 décembre 2019.

**De charger** ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en la séance ayant procédé à la présente décision.

**De charger** le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Voir annexe 12.

### **14. ECETIA INTERCOMMUNALES/ Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2019 / Approbation des propositions inscrites à l'ordre du jour.**

Le Conseil communal, à l'unanimité,

## **DÉCIDE**

**D'approuver** les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de ECETIA INTERCOMMUNALES qui se tiendra le 17 décembre 2019.

**De charger** ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en la séance ayant procédé à la présente décision.

**De charger** le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Voir annexe 13.

### **15. ENODIA/ Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2019 / Approbation des propositions inscrites à l'ordre du jour.**

Le Conseil communal, à l'unanimité,

## **DÉCIDE**

**D'approuver** les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de ENODIA qui se tiendra le 20 décembre 2019.

**De charger** ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en la séance ayant procédé à la présente décision.

**De charger** le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Voir annexe 14.

#### **16. RESA/ Assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2019 / Approbation des propositions inscrites à l'ordre du jour.**

Le Conseil communal, à l'unanimité,

##### **DÉCIDE**

**D'approuver** les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de RESA qui se tiendra le 18 décembre 2019.

**De charger** ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en la séance ayant procédé à la présente décision.

**De charger** le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Voir annexe 15.

#### **17. SPI Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2019 / Approbation des propositions inscrites à l'ordre du jour.**

Le Conseil communal, à l'unanimité,

##### **DÉCIDE**

**D'approuver** les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la SPI qui se tiendra le 17 décembre 2019.

**De charger** ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en la séance ayant procédé à la présente décision.

**De charger** le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Voir annexe 16.

#### **18. Coordination générale / Hommage du 17 novembre 2019 à M. Jean Michel Saive, citoyen d'honneur / Convention de partenariat entre la Commune et la Province de Liège.**

Le Conseil communal, par 26 voix pour et 1 abstention (P. Saive);

##### **APPROUVE**

les termes de la convention de partenariat intervenue entre la province de Liège et la commune d'Ans relative à la mise à disposition par la Province de Liège le 17 novembre 2019 à la commune d'Ans du matériel installé dans le cadre de son organisation de la soirée des Trophées du Sport de la Province de Liège - édition 2019 au hall Henri Germis le 16 novembre 2019.

Voir annexe 17.

#### **19. Coordination générale / Concerts à Alleur de Natasha St-Pier avec les Petits Chanteurs à la Croix de Bois / Convention de mise à disposition de matériel / Approbation**

M. Gielen sort de séance.

Le Conseil communal, à l'unanimité;

##### **APPROUVE :**

La convention de mise à disposition de matériel, à conclure avec M. David Bodart dans le cadre de la tournée 2019 de Natasha St-Pier avec les Petits Chanteurs à la Croix de Bois et des concerts programmés en l'église d'Alleur le 14 décembre 2019..

##### **CHARGE :**

le Collège communal de signer ladite convention.

Voir annexe 18.

## 20. Finances / Procès-verbal de vérification de la caisse de la régie foncière communale pour le 3ème trimestre 2019.

Le Conseil communal,

WISE le document précité qui justifie un avoir de 25.037,23 €.

Voir annexe 19.

## 21. Finances / Procès-verbal de vérification de la caisse de la régie communale ADL pour le 3ème trimestre 2019.

Le Conseil communal, VISE le document précité qui justifie un avoir de 18.213,42 €.

Voir annexe 20.

## 22. Finances / Procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le 3ème trimestre 2019.

Le Conseil communal,

WISE le document précité dont le détail des comptes généraux de la classe 5 fait apparaître un solde global débiteur justifié de 837.858,21 € .

Voir annexe 21.

## 23. Finances / Budget 2019 / Modifications budgétaires 5 / Arrêt.

M. Gielen rentre en séance.

Le Conseil communal, par 24 voix pour et 3 abstentions (T. Coenen, C. Hauregard, F. Demirci);

### **DÉCIDE**

#### **Art. 1er**

D'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n°5 de l'exercice 2019 :

#### 1. Tableau récapitulatif

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Recettes totales exercice proprement dit	35.139.815,58	18.047.500,00
Dépenses totales exercice proprement dit	34.171.309,75	17.379.250,00
Boni exercice proprement dit	968.505,83	668.250,00
Recettes exercices antérieurs	2.014.154,26	3.681.136,04
Dépenses exercices antérieurs	794.761,65	5.178.118,22
Prélèvements en recettes	0,00	3.631.136,00
Prélèvements en dépenses	1.124.610,35	2.802.403,82
Recettes globales	37.153.969,84	25.359.772,04
Dépenses globales	36.090.681,75	25.359.772,04
Boni global	1.063.288,09	0,00

#### 2. Montants des dotations issues du budget des entités consolidées

	<b>Dotations approuvées par l'autorité de Tutelle</b>	<b>Date d'approbation du budget par l'autorité de Tutelle</b>
CPAS	2.860.000,00	04/02/2019
Fabriques d'église		
St Jean-Baptiste	10.293,28	25/10/2018
Sainte-Marie	27.008,27	25/10/2018
Sainte Famille	733,04	25/10/2018
Zone de police	2.966.872,44	11/04/2019

#### **Art. 2.**

De transmettre la présente délibération aux autorités de Tutelle, au service des Finances et au Directeur financier.

Voir annexe 22.

**24. Travaux / FEDER 2014-2020 - Ans action 2 : vers une ville durable - développement économique et touristique du château de Waroux / Marché Public / Approbation des conditions et mode de passation.**

Le Conseil communal, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver le cahier des charges N° 20190007 et le montant estimé du marché "RESTAURATION ANNEXES DU CHATEAU DE WAROUX - FEDER", établis par l'auteur de projet, Bureau DDGM, square de l'Aviation, 7a à 1070 Anderlecht. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 2.190.538,28 € hors TVA ou 2.650.551,32 €, 21% TVA comprise.

**Article 2** : De passer le marché par la procédure ouverte.

**Article 3** : De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

**Article 4** : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 12402/723-60.

Voir annexe 23.

**25. Travaux / Marché Public / Plan d'investissement communal 2013-2016 / Réfection de la rue Pierre Lecharlier / Déplacement installations électriques et gaz / Approbation des conditions et du mode de passation.**

Le Conseil communal, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**Article 1er** : D'approuver l'objet et le montant estimé du marché "*Déplacement installations électriques et gaz*" de la rue Pierre Lecharlier (dans le cadre du PIC 2017-2018). Le montant estimé s'élève à 105.765,19 € (0 % TVA).

**Article 2** : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

**Article 3** : D'inviter RESA SA (rue Louvrex 95 à 4000 Liège) à présenter une offre complète.

**Article 4** : De financer cette dépense par le crédit inscrit à l'article 42119/731-60 (n° projet 20130014) du budget extraordinaire de 2019.

Voir annexe 24.

**26. Travaux / Marché public / Acquisition, livraison et placement de jeux - Parc Philosophique et Parc des Coteaux / Approbation des conditions et du mode de passation.**

Le Conseil communal, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**Article 1er** : D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "*Acquisition, livraison et placement de jeux - Parc Philosophie et Parc des Coteaux*". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 40.000,00 € TVAC.

**Article 2** : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

**Article 3** : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 766/741-52 (n° projet 20190067).

Voir annexe 25.

**27. Subsidés aux organismes relevant des cultes et de la laïcité / 2019**

Le Conseil communal, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

L'octroi du subside à l'organisme relevant des cultes et de la laïcité 2019 ci-après :

Église Protestante Evangélique d'Ans : 150 €

Ladite subvention est octroyée en vue de favoriser les buts et objets de l'association susmentionnée lesquels sont réputés d'intérêt public. L'association justifiera de l'usage de la subvention en produisant pour le 31 décembre 2019 un rapport des activités de l'année.

La présente résolution sera transmise au Service des Finances pour exécution.

Voir annexe 26.

## **28. Culture / Convention entre Reprobel et l'administration communale d'Ans pour les photocopies et impressions d'oeuvres protégées / adhésion à l'accord-cadre**

Le Conseil communal, à l'unanimité,

### **APPROUVE**

les termes de la convention individuelle proposée aux administrations communales par Reprobel et relative à la rémunération des droits de reproduction et d'impression d'oeuvres protégées.

### **CHARGE**

le collège communal de signer ladite convention.

Voir annexe 27.

## **29. Subsidés 2019 (Sauf Culture, Sport, Cultes et laïcité)**

Le Conseil communal,

### **ENTEND**

1. L'intervention de Madame Samray-Collard qui s'étonne de ce que Ans-Shopping reçoive 1.500 € et que les associations sociales bénéficient du reliquat.

Elle ajoute que l'association des commerçants bénéficie par ailleurs de l'aide de l'ADL et plus généralement de la Commune. Elle précise néanmoins que son intervention n'est pas contre Ans-Shopping.

2. La réponse de M. Gauthy qui ne comprend pas pourquoi ce sujet fait encore débat alors que le subside à ladite association n'est pas énorme et qu'à défaut de cette aide, certains s'empresseront de dénoncer le manque de soutien au commerce ansois et plus particulièrement aux commerçants de la rue de la Station.

3. La réplique de Mme Samray-Collard qui estime qu'il est de sa liberté de faire cette intervention et qui se dit toujours étonnée du faible soutien aux associations à finalité sociale.

4. L'intervention de M. Grosch qui suggère qu'il y ait à l'avenir une meilleure identification des titres des subsidés.

5. La réponse de M. Saive qui précise que l'objectif est d'aider tout le monde.

6. L'intervention de M. Bourlet qui partage la position précitée des deux échevins.

7. L'intervention suivante de M. Courtois : "Je ne conteste pas le subside accordé à Ans Shopping, mais nous ne devons pas oublier l'aide apportée par l'ADL via la libre disposition gratuite de chalets lors de leurs manifestations.

Le fait d'accorder un subside doit nous permettre de contrôler ce que cette association en fait et ainsi donner à l'échevin du commerce le droit d'assister à certaines de leurs réunions afin de faire valoir le point de vue de la commune lorsque nécessaire tout en ayant un regard sur leurs comptes."

8. La réponse de M. Gauthy qui précise qu'il participe régulièrement à des réunions avec Ans Shopping.

9. L'intervention suivante de M. Courtois: "Je rappelle que j'ai déjà demandé à recevoir la liste des membres de cette association de commerçants."

10. La réponse de M. Gauthy qui indique que l'association refuse de transmettre la liste de ses cotisants parce que certains ne souhaitent pas que celle-ci soit diffusée.

11. La réponse de M. Cialone qui précise qu'il s'agit d'une association privée et que le Règlement (européen) Général sur la Protection des Données empêche la transmission de certaines informations.

12. La réplique de M. Courtois qui s'offusque et indique que la commune a aussi des droits lorsqu'elle octroie des subsidés. "Nous ne demandons pas les identités des personnes, mais le nom des enseignes de magasin et leur nombre."

Il réclame par ailleurs que l'année prochaine le subside soit conditionné à l'obtention de la liste des magasins membres de l'association.

13. L'intervention de M. Coenen qui indique que pour les subsidés aux clubs sportifs, la liste des membres est obtenue. Il demande donc que pour l'an prochain, la liste des membres soit obtenue.

14. La réponse de M. Philippin qui indique que dans le cadre des subsides aux clubs sportifs, la Communauté française impose d'obtenir la liste des membres des clubs.

Et, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

l'octroi des subsides 2019 ci-après :

**Art. 529/332/02**

- Ans Shopping : 1500 €

**Art. 763/332.02 – Subventions à des groupements patriotiques**

- F.N.A.P.G. Ans : 372 €

- Front de Sauvegarde du Fort de Loncin : 248 €

- Fédération nationale des Combattants Ans-Allieur Loncin : 248 €

**Art. 823/332/02 – Subventions Œuvres d'Aide aux handicapés**

- La Lumière : 124 €

- Ligue belge de la sclérose en plaques, Liège : 50 €

**Art. 849/332/02 – Subventions Œuvres à caractère social**

- Maison Croix-Rouge Ans-Awans : 422 €

- Conférence St-Vincent de Paul : 155 €

**Art. 871/332/02 – Subventions à des organismes divers (santé et hygiène)**

- ONE Ans : 400 €

- ONE Allieur : 317

- ONE Loncin : 200 €

Lesdites subventions sont octroyées en vue de favoriser les buts et objets des associations susmentionnées lesquels sont réputés d'intérêt public. Chaque association justifiera de l'usage de la subvention en produisant pour le 31 décembre 2019 un rapport des activités de l'année.

La présente résolution sera transmise au Service des Finances pour exécution.

Voir annexe 28.

**30. Culture /Subsides 2019 aux organismes de culture et de loisirs**

Le Conseil communal, par 27 voix pour et 2 abstentions (AM. Libon et Z. Istaz-Slangen),

**DÉCIDE**

De l'octroi des subsides 2019 ci-après aux organismes de culture et de loisirs :

**Mouvements de Jeunesse :**

- Patro d'Ans Ste Marie € 200

- Scouts Ans St Martin (14ème Légia) € 200

- 32ème Unité Ans Ste Marie € 200

- Jeunes Socialistes : € 200

- Les Bleus d'Ans : € 200

- CJLge € 200

**Mouvements d'Education Permanente :**

- Vie féminine St Vincent et Ste Barbe € 200

- Vie féminine Allieur € 200

- Vie féminine Haut Douy € 200

- Coordination des femmes solidaires Ans € 200

- Les Walon'reyes € 200

- P.A.C. Ans € 200

- Loncin Loisirs photo club € 200

- P.A.C. Loncin € 200

- Ligue des familles € 200

- Femmes MR d'Ans € 200

- La Besace d'Ans € 200

- La Maison de l'amitié € 200

- Surdimobile € 200

- Altéo € 200



- Pont de la Solidarité € 200
- Association des Anciens de l'AR d'Ans € 200

### **Mouvements de Seniors**

- Amicale pensionnés socialistes Ans € 400
- Amicale pensionnés socialistes Loncin € 400
- Club 3ème âge Alleur/ Xhendremael APPS € 400
- E.N.E.O Amicale Aînés d'Ans St Martin € 400
- E.N.E.O.Amicale Aînés Alleur € 400
- E.N.O. Ans Ste Marie € 400
- Amicale des Pensionnés et Prépensionnés libres d'Ans € 400

### **Groupements artistiques et Musée**

- Chorale « Carmina Festiva » € 200
- Chorale Ans Arc-en-Ciel € 200
- Ensemble vocal Erato € 200
- La Schola € 200
- Belcantissimo € 200
- Li Teyate Del Clignete Di Loncin € 200
- Salsa open air € 200
- Musée du Fort de Loncin € 200

### **Groupements d'animation de quartier**

- Chapeaux de Paille € 200
- Compagnie du Tiyou € 200
- Confrérie des Magneux d'Croleye djote 200 €
- CHEBA € 200
- Mouton de la Légia € 200
- Spiroux d'Ans € 200
- A l'heure du jardin vert € 200
- Jardin du Quartier des 3 limites : € 200
- Quartier Modard € 200
- Conseil de Quartier d'Ans-Coteaux € 200
- Récipro-cités € 200

TOTAL : 11.000 €

Lesdites subventions sont octroyées en vue de favoriser les buts et objets des associations sus-mentionnées lesquels sont réputés d'intérêt public. Chaque association justifie l'usage de la subvention en produisant une fiche annuelle relative à sa situation administrative et aux activités de l'année.

La présente délibération sera transmise au Service des Finances pour exécution.

Voir annexe 30.

## **31. Culture / Subsidés 2019 aux associations culturelles / Aides ponctuelles.**

Le Conseil communal,

### **ENTEND**

**1.** L'intervention suivante de M. Courtois : « Je regrette tout d'abord qu'il n'ait plus été tenu compte, comme durant la législature précédente, d'un thème à développer par les associations qui briguent ce type de subsidés.

Je n'ai aucun souci à voir subsidier celles qui sont purement culturelles ou entretiennent le devoir de mémoire ou défendent l'égalité des hommes et des femmes.

Par contre, je m'oppose formellement à accorder un tel type de subside ponctuel à des événements qui, d'une part, sont des manifestations purement et uniquement populaires et d'autre part sont récupérées par des présidents ou principaux responsables afin d'asseoir ou renforcer leur notoriété politique.

La plupart d'entre nous font partie d'associations à but généralement social qui reçoivent ou non un

subside classique comme lors du point précédent. Je veux être clair, ce ne sont évidemment pas de ces personnes que je parle. Certains ici dans ce conseil, bien qu'animant leur propre association ne demandent aucun subside quand ce n'est pas nécessaire et c'est tout à leur honneur.

Je m'étonne aussi toujours des chiffres donnés par les associations de fait et certaines Asbl puisqu'elles n'ont pas d'obligation de rendre leurs comptes. Dès lors, quelle est la fiabilité des chiffres communiqués ?

Je me refuse à être un mouton de Panurge ou de la Legia et tomber dans un système de sponsoring classique privé. L'argent public ansois ne sert pas à cela.

En outre, faire partie du Collège tout en étant référant d'une de ces associations subsidiées ne pose-t-il problème à personne ?

Lors de la commission, les mots de populiste et poujadiste ont été cités. La définition du Larousse nous donne : « Attitude politique consistant à se réclamer du peuple, et à promettre de tenter de satisfaire ses revendications. »

Entre celui qui, pour augmenter sa notoriété, saute sur le moindre bout de gras pour en faire un événement époustouflant et celui qui le dénonce, je pose la question : lequel fait preuve de populisme ?

Je demande donc que ce point soit retiré afin que nous puissions nous donner le temps de mieux répartir les aides entre associations qui, elles, ont un sens culturel ou civique. »

2. L'intervention de M. Coenen qui précise que pour les subsides précédents, Ecolo a voté oui parce que c'était justifié. Mais dans le cas d'espèce, pas.

3. L'intervention de M. Grosch qui se rallie au point de vue de M. Courtois.

4. La réponse de M. Cialone qui précise que ses propos en commission ne s'adressaient pas à M. Courtois mais en réaction à des propos honteux tenus en commission et aucunement liés au débat qui s'y tenait.

5. La réponse de M. Saive qui précise que les 4.000 € ont été répartis entre les 7 associations qui ont introduit une demande de subsides. Pour ce qui concerne des responsables politiques, il y a lieu de préciser que certaines associations ont été créées avant qu'ils ne fassent de la politique. Il ajoute que le Fort de Loncin est le premier subsidié avec le plus gros montant.

Et, par 20 voix contre 5 (M. Courtois, Mme Davin, M. Coenen, Mme Hauregard et Mme Demirci) et 2 abstentions (M. Grosch et Mme Samray-Collard);

#### **DÉCIDE**

L'octroi des aides ponctuelles pour 2019 aux organismes suivants :

- **Front de Sauvegarde du Fort de Loncin** C/O Fernand Moxhet, Président : 1.000 €
- **Conseil de quartier Ans Coteaux** C/O Patrice Lempereur, Président : 1.000 €
- **Carmina Festiva** C/O Françoise Delante, Secrétaire : 300 €
- **Ensemble vocal Erato** C/O Madame Meyers, Présidente : 300 €
- **Festival Musique d'Ans** C/O Guy Delwaide, Organisateur : 300 €
- **Coordination des Femmes Solidaires d'Ans** C/O Marcelle Hoens, représentante : 300 €
- **Vie Féminine Asbl** C/O Julie Culot, animatrice : 300 € (pour les deux projets)
- **Mouton de la Légia** C/O Yves Parthoens, secrétaire : 500 €

Chaque association justifiera de l'usage de la subvention en produisant dès que possible les justificatifs relatifs aux dépenses consenties pour les projets subsidiés, au minimum à hauteur du subside reçu.

Voir annexe 31.

#### **32. Protection des usagers faibles / Marquages au sol absents ou usés (passages pour piétons) / Mesures à prendre, information au Conseil**

M. Gingoux sort de séance.

Le Conseil communal,

**ENTEND**

1. L'intervention de M. Coenen du groupe ECOLO qui demande si le marquage est prévu ou s'il faudra attendre le printemps.
2. La réponse de M. Herben qui affirme que la Commune a déjà été meilleure dans cette tâche. Mais un second phénomène est en jeu: les nombreuses ouvertures de voirie par des impétrants. Il n'y a évidemment pas lieu de refaire un marquage avant de tels travaux.  
Il prend l'exemple de la rue Branche Planchard où les travaux furent longs et où la réparation de la couche de finition par le concessionnaire fut de piètre qualité. Il a été obtenu que la moitié de la voirie soit réparée et cela vient d'être fait. Le marquage a été réalisé en même temps.  
Il ajoute que pour la première fois un marché public pour le marquage "thermocollé" a été mis en oeuvre avec quelques difficultés de coordination mais il reste un "droit de tirage" important et, sauf intempéries, il ne faudra pas attendre le printemps pour réaliser des marquages. En l'état on ne peut pas dire que le privé ait été plus efficace que le public.

Voir annexe 31.

### **33. Mobilité et mobilité alternative / Carence du PST: favoriser les véhicules partagés, y compris dans les zones de stationnements pour riverains / Information au Conseil**

Le Conseil communal,

#### **ENTEND**

1. L'intervention suivante de M. Coenen du groupe ECOLO qui explique qu'il a été interpellé par une parlementaire du groupe Ecolo laquelle a été interpellée par une citoyenne. Cette dernière partage un véhicule avec une autre personne. Elle n'est pas propriétaire du véhicule. Elle souhaiterait néanmoins obtenir une carte « riverains » pour ce véhicule. M. Coenen ajoute qu'il a reçu de bonnes explications sur la raison du refus de délivrance d'une telle carte. Le règlement communal est rédigé dans les limites de la loi.
2. La réponse de M. Philippin qui ajoute que des citoyens tirent parfois sur la ficelle. Il prend l'exemple d'un couple qui habite dans une zone bleue et qui ne dispose que d'une voiture. Comme ils sont deux, ils pourraient théoriquement obtenir deux cartes riverains. Du coup, ils voudraient obtenir une carte riverains pour la voiture de la mère d'un des deux membres du couple habitant à Loncin, hors zone bleue.

Voir annexe 32.

### **34. Politique urbanistique des grands projets immobiliers / Inventaire, prise en compte de l'impact sur la mobilité, réactions et recours / Information au Conseil**

Le Conseil communal,

#### **ENTEND**

1. L'intervention de M. Coenen du groupe ECOLO qui dit qu'il souhaitait disposer d'une liste des grands projets immobiliers et qu'il l'a reçue. Il demande par ailleurs s'il y a une augmentation du phénomène "nimby". Lui le ressent.
2. La réponse de M. Philippin qui explique essayer de mener, de concert avec Mme Libon, une politique équilibrée en la matière. Il constate que la participation citoyenne mise en œuvre par le Collège entraîne dans les faits plus de participation citoyenne. Il estime que quand les citoyens sont associés, ils apprécient l'exercice et deviennent plus demandeurs. Il prend exemple d'une problématique au carrefour N3-rue Kerstenne.
3. La réplique de M. Coenen qui précise qu'il est venu voir deux dossiers et qu'ils "tiennent la route".

### **35. Nethys / Le conseil d'administration d'Enodia était-il au courant des indemnités dites de « rétention » versées aux 4 managers / Information au Conseil**

Le Conseil communal,

#### **ENTEND**

1. L'intervention suivante de M. Courtois du groupe DÉFI : "Je remercie l'administratrice d'Enodia qui s'est déplacée en commission pour répondre personnellement et par la négative à cette question tout en nous donnant quelques explications." Il ajoute qu'il se pose néanmoins une question récurrente: "Quand la commune, après ces dernières révélations, va-t-elle se porter partie civile pour réclamer des dommages et intérêts et ceci en qualité d'actionnaire ? En posant cet acte, elle marquerait, enfin, et d'une manière claire sa rupture avec les agissements de son ancien bourgmestre."

2. La réponse de M. Herben qui indique qu'il est bizarre qu'il n'y ait pas eu cette proposition en commission.

3. La réponse de Mme Dubois qui estime qu'il est prématuré de se porter partie civile. Elle explique qu'un cabinet juridique a été désigné et qu'un rapport devrait être déposé prochainement et débattu lors du prochain CA d'Enodia.

4. La réponse de M. Cialone qui précise que le rapport va arriver et que la Province agira en fonction dudit rapport.

### **36. Relance de l'hypercentre ansois - Ancien GB de la chaussée du Roi Albert / Suggestion d'un achat par la commune et de développement d'un projet public-privé**

Le Conseil communal,

#### **ENTEND**

1. L'intervention suivante du groupe DÉFI : "Lors du dernier conseil, ce point a mis en exergue la lenteur de ce dossier. J'ai donc lancé cette idée dans le but ultime de sauver l'hypercentre de notre commune et éviter ainsi que ce bâtiment devienne un chancre. Nous avons acheté en son temps le château de Waroux alors, pourquoi pas ce bâtiment ?"

2. La réponse de M. le Bourgmestre qui explique que la Commune n'est pas armée pour reprendre ce site avec une station-service et des surfaces commerciales. Il ajoute que le rôle de la Commune est d'aider les promoteurs pas de se substituer à eux.

### **37. Ponts d'autoroute au-dessus de la rue Branche Planchard et du RAVeL – état des pilastres – danger pour les piétons / Information au Conseil**

Le Conseil communal,

#### **ENTEND**

1. L'intervention de M. Courtois, du groupe DÉFI qui explique qu'il a remis «à l'échevin des travaux une série de photos illustrant le problème.

2. La réponse de M. Herben qui précise que l'information sera transmise à la division des routes et autoroutes du SPW.

### **38. Circulation et stationnement dans la quartier de la gare / Mesures définitives - Concertation avec les habitants / Information au Conseil**

Le Conseil communal,

#### **ENTEND**

1. L'intervention suivante de M. Courtois du groupe DÉFI : "Des mesures « provisoires » ont été prises en décembre 2018. Elles étaient prévues pour six mois. Une réunion des habitants de la rue Delvaux a eu lieu en mai et un rapport a été envoyé au Collège à ce moment.

Questionné lors d'un précédent conseil communal, le bourgmestre a promis un débat avant la fin de l'année. Nous sommes fin novembre.

J'ai donc remis le rapport une nouvelle fois et beaucoup d'entre vous l'ont reçu."

2. M. Philipin qui répond qu'une réunion va être programmée.

### **39. Projets FEDER 2014-2020 / Travaux faits et restant à faire – subsides encore à recevoir / Etat de la question**

Le Conseil communal,

#### **ENTEND**

1. L'intervention de M. Courtois du groupe DÉFI qui précise qu'il souhaitait juste faire le point.

2. La réponse de M. Herben qui précise qu'il y a deux projets:

- celui des annexes du château de Waroux pour lesquelles les procédures sont en cours
- celui de l'éco-quartier de Loncin adjugé pour 178.000 €.

#### **40. Installation de la plate-forme logistique d'Alibaba à Bierset / Information au Conseil**

Le Conseil communal,

##### **ENTEND**

1. L'intervention de M. Grosch du groupe cdH-RCA qui indique qu'il s'agit du troisième "copier-coller" et qui précise qu'il est heureux de l'existence d'une réunion d'information même si la SOWAER n'est pas toujours en mesure de répondre à toutes les questions.

2. M. Philippin qui répond que d'autres réunions sont organisées ailleurs et qu'il n'y a donc pas de raison de ne pas en tenir à Ans.

#### **41. Biens immobiliers communaux potentiellement réalisables / Information au Conseil**

Le Conseil communal,

##### **ENTEND**

1. L'intervention de M. Grosch du groupe cdH-RCA qui demande où en sont les ventes des biens suivants:

- dépôt de la rue Truffaut
- ancienne résidence du Béguinage à Xhendremael
- l'immeuble dit "des chinois".

2. M. Herben qui répond que les deux premiers ont été vendus ainsi qu'un terrain au lieu-dit "Poilu Fossé" et l'ancienne école rue de Jemeppe 22.

Il ajoute que les actes ne sont néanmoins pas encore signés et que l'avocat de la Commune a été réactivé. Deux solutions se présentant:

- une action en annulation de la vente avec pour conséquence le fait que les droits d'enregistrement sont dus deux fois
- une action en passation d'acte authentique avec le risque de faillite de l'acquéreur.

Il précise que pour l'immeuble dit "des chinois", la volonté est de le mettre en vente le plus rapidement possible. Un géomètre sera désigné prochainement pour définir précisément l'espace à vendre.

Il ajoute que la volonté est également de mettre en vente les maisons de la Caisserie avec obligation de créer une entrée au parc de la Caisserie et l'ancienne ferme rue Basse-Cour.

#### **42. Projet d'aménagement des bâtiments de l'ancienne sucrerie, rue de la Résistance à Alleur / Information au Conseil**

Le Conseil communal,

##### **ENTEND**

1. L'intervention de M. Grosch du groupe cdH-RCA qui commence par faire un bref rappel des nombreux contacts souvent informels entre des représentants de la Commune et le propriétaire des lieux. Il demande où en est le dossier.

2. M. Gauthy qui répond que le Collège a refusé le permis au dernier Collège pour notamment des raisons de problèmes de mobilité et de taille de la surface commerciale projetée

3. Mme Libon qui ajoute que la Commune a attendu le rapport du Fonctionnaire des Implantations Commerciales et que le refus est essentiellement motivé par l'absence d'étude de mobilité. Le Collège regrette également l'absence d'offre de logement structurant dans le projet soumis.

4. L'intervention de M. Dupont qui précise que la rue de la Sucrerie est une petite voirie qui, sans expropriation, bloque le projet.